2017-121

N° SIRET : 24232009100075 Etablissement : ATELIERS DE LA MINE LAVA Budget : BUDGET ANNEXE	**COMPTE ADMINISTRATIF** **Année 2016** **Page n° 1**	Département : CREUSE Poste Comptable : TRESOR PUBLIC Date d'Edition : 03/07/2017

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 28/06/2017 à 17 heures 30

Nombre de membres en exercice 61
Nombre de membres présents 46 + 9 POUVOIRS
Nombre de suffrages exprimés 55
VOTES : Contre =0 Pour =55 Abstentions =0
Date de convocation : 21/06/2017

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Pierre DESARMENIEN
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Patrice MORANCAIS, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			325 661,17		325 661,17	
Opérations de l'exercice	9 699,20	381,90	20 846,60	385 195,29	30 545,80	385 577,19
TOTAUX	9 699,20	381,90	346 507,77	385 195,29	356 206,97	385 577,19
Résultats de clôture	9 317,30			38 687,52		29 370,22
Restes à réaliser			2 000,00	3 572,00	2 000,00	3 572,00
TOTAUX CUMULES	9 699,20	381,90	348 507,77	388 767,29	358 206,97	389 149,19
RESULTATS DEFINITIFS	9 317,30			40 259,52		30 942,22

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :
MM. DESARMENIEN, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, RAVEL, DELEGLISE, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, MONTEIL, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, GENDRAUD, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.
Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, SIMON àPERRIER S, PEROCHE à ROBBY, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à SIMONET, LAVAUD à DESARMENIEN, SCHMIDT à JARY, SEBENNE à BARBAUD, JOURNAUD à MATHIEU.

Exclusés : MM. JOULOT, BAILLARD, PLAS, D'HULSTER, WELZER, MORANCAIS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS
Cachet
Rue de l'Etang
23700 AUZANCES
Tél. : 05 55 67 04 99
Fax : 05 55 83 01 61

Pour expédition conforme,
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
023-222300107-20170710-2017-121-DE
Date de télétransmission : 10/07/2017
Date de réception préfecture : 10/07/2017